



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

PEX

N° RT 2018-11

Partage d'expérience

Colis radiologiques retrouvés sur la voie publique

MOTIF DE DÉPART	COLIS SUSPECT – N° CTA 271 216
THÉMATIQUE(S)	RISQUE TECHNOLOGIQUE
DATE D'INTERVENTION	17/12/2018 – DÉCLENCHEMENT À 09H07
CONSÉQUENCE / IMPACT	EXPOSITION DE PERSONNES À UN RISQUE RADIOLOGIQUE

Ce Partage d'EXpérience se compose des parties suivantes :

- 1 Contexte général et zone d'intervention
- 2 Engagement initial
- 3 SITAC, actions des secours, photos
- 4 Le risque radiologique
- 5 Éléments favorables et défavorables
- 6 À retenir



1 Contexte général et zone d'intervention (ZI)

L'intervention a eu lieu sur la commune de Loos devant un centre d'éducation pour déficients visuel.

Dix colis (9 d'environ 25 cm de côté et un dixième d'environ 70 cm) ont été retrouvés devant le portail du centre d'éducation par des policiers municipaux.

Ces derniers ne connaissant pas les risques liés à ces colis, leur origine et la marche à suivre, ont prévenu les secours.

Il s'agissait finalement de colis contenant des sources destinées à un **usage médical**. Le véhicule (une voiture) qui les contenait a été volé, les voleurs se sont débarrassés de ces derniers devant le centre d'éducation.



2 Engagement initial



Composition du train de départ
COLIS SUSPECT
Chef de groupe + FPT

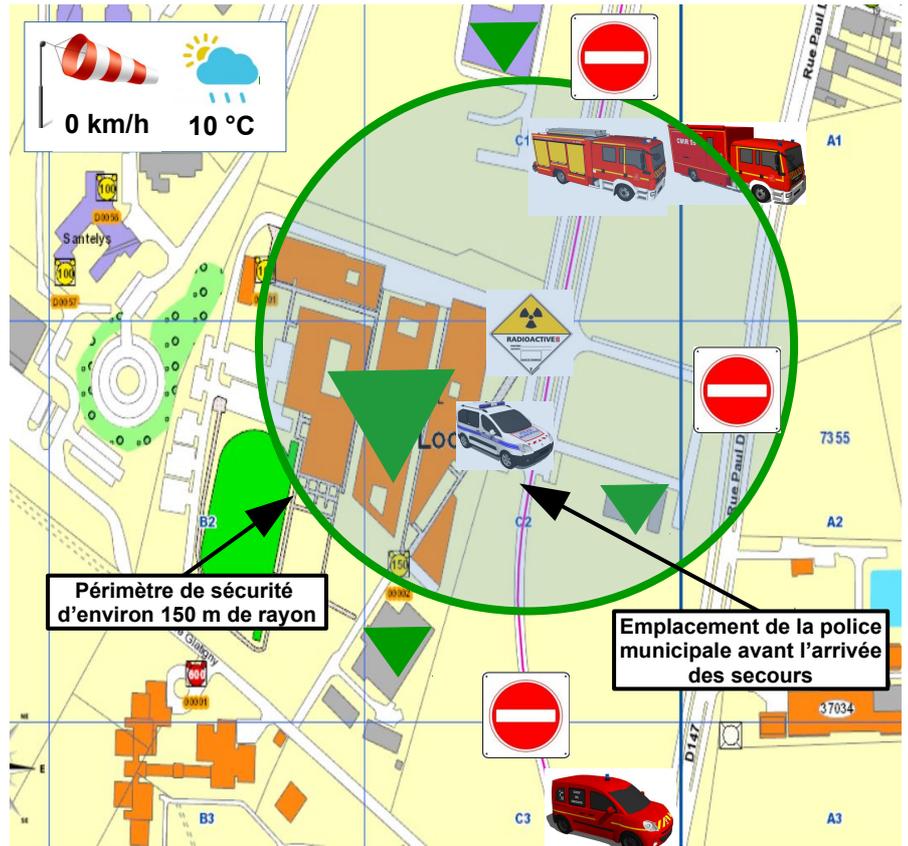


= Véhicule RAD



= Point sensible
humain
(présence de public)

3.1 SITAC



3.2 Actions des Secours

Situation à l'arrivée des Secours

Les policiers municipaux accueillent les secours en leur décrivant succinctement la situation et en tendant au chef de groupe les étiquettes qui étaient apposées sur les colis.

Réactions Immédiates

- 1) **Reconnaissances** de la ZI et recherche des points sensibles (présence de public)
- 2) Établissement d'un **périmètre de sécurité** et **maintient dans les bâtiment** des personnes s'y trouvant

Objectif principal des secours : **Empêcher l'exposition de personnes au risque RAD**

Idées de Manœuvre et Exécution

- 1) **Reconnaissance spécifique** des colis et prise de renseignement : FPT puis équipe RAD
- 2) **Mise à l'écart** des personnes ayant approché les colis (policiers municipaux, personnel du centre) : FPT
- 3) Prise de **mesure** afin de vérifier l'intégrité des colis : équipe RAD

Commandement : assuré par un chef de groupe puis de colonne + **chef de CMIR** (conseiller technique RAD)

Points particuliers de sécurité

- 1) Risque potentiel de contamination provenant des colis
Personne ne doit s'approcher des colis 
- 2) Risque potentiel de contamination RAD provenant des personnes ayant touchés les colis
Isolement de ces personnes en attendant les levées de doute par l'équipe RAD

Services Partenaires / personne ressource

La **police municipale** qui était sur place et à l'origine de l'appel.
Le **SAMU** via des contacts téléphoniques avec le COS et le CODIS (évaluation du risque pour les personnes).
L'**Autorité de Sûreté Nucléaire** et l'**Institut de Radioprotection et Sûreté Nucléaire** (téléphone COS + CODIS).
Le **transporteur** responsable des colis a récupéré ces derniers.

5 Éléments favorables et défavorables

Éléments favorables	Conséquences
ZI peu dense et sans axe de circulation important	Pas de problématique liée à la gestion des badauds et des véhicules
Le 1 ^{er} appel de la police municipale vers les secours était précis (risque RAD identifié)	Le CTA avait de bonnes informations dès l'appel
Stationnement des premiers engins de secours à distance des colis	Exposition au risque radiologique limité pour les primos-intervenants
Mise à l'abri rapide des personnes occupants les bâtiments présents dans la ZI	Réduction du risque pour les personnes et effet de panique absent
1 ^{ère} reconnaissance des colis réalisée par un binôme en tenue de feu complète + ARI	Limitation du risque de contamination externe (sur la peau) et interne (par ingestion/inhalation)
Les colis étaient intègres (bon état). Confirmation de ce point après les mesures de l'équipe RAD	Le risque de contamination a pu être levé au cours de l'intervention
Information transmise par la police municipale : colis provenant d'un véhicule volé	L'acte malveillant volontaire a pu être écarté au cours de l'intervention
Contact régulier entre le SAMU et les sapeurs-pompiers (COS et CODIS)	Les structures hospitalières adaptées à l'accueil de personnes contaminées ont été identifiées rapidement. Aucun transport n'a finalement été nécessaire
Prise de photos par les intervenants des étiquettes de colis	Envoi rapide des informations vers le CODIS, ce qui a permis de confirmer la nature du risque

Éléments défavorables	Conséquences
Les policiers municipaux et une personne du centre ont touché les colis avant l'arrivée des secours	Risque de contamination de ces personnes. Nécessité d'isoler ces personnes pour éviter toute transmission de contamination
Pas de moyen spécialisé RAD au départ. L'exploitation des renseignements donnés par le requérant n'a pas été optimale	Déclenchement retardé des engins et personnels spécialisés (environ 25 minutes après le départ initial)
Les personnels spécialisés de garde et armant le véhicule CMIR étaient sur d'autres interventions au moment du départ	Nécessité de former une équipe spécialisée à partir de plusieurs CIS et de faire venir un véhicule du groupement 1 (Vrad) par anticipation
Manque de connaissances liées au risque RAD pour les primos-intervenants	Mauvaise appréhension du risque
Seul le danger d'irradiation a été pris en compte dans un premier temps par les intervenants et non celui de contamination	Des intervenants ont touché les colis et étiquettes avant confirmation de l'absence de danger
Certains intervenants ont touché les colis et étiquettes avant la confirmation par les spécialistes de l'absence de danger	Contamination potentielle des intervenants et transmission possible de cette contamination entre personnes (par serrage de mains)
Deux appels distincts vers les autorités spécialisées (ASN et IRSN) : un par le chef de CMIR sur place et un autre par l'officier CODIS	Possible perte d'information entre le terrain et le CODIS (ce qui n'a pas été le cas sur cette intervention) Le CODIS doit être le guichet unique pour les appels vers les services extérieurs (via conférence téléphonique)

À RETENIR

Face à un colis RAD Rappels OPÉ

1 NE TOUCHEZ PAS LE COLIS !

Ne touchez pas un colis RAD y compris son emballage ou étiquette.

Nécessité absolue de toucher un colis = utilisez des gants (type VSAV) puis retirez les et isolez les !

2 ISOLEZ LES PERSONNES AYANT ÉTÉ AU CONTACT DU COLIS

Ne pas serrer de mains en arrivant sur intervention !

Maintenez les personnes ayant été au contact du colis (primos-intervenants, témoins, policiers...) à distance en attendant l'arrivée des équipes spécialisées.

Donnez leurs **les consignes suivantes** :

- ne pas manger, fumer, boire ou porter les mains au visage, ne pas toucher d'autres personnes
Ces consignes permettent de **limiter le risque de transfert de contamination** entre personnes.

3 ÉTABLISSEZ UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Établissez un **premier périmètre** de sécurité à **100 m à vue**.

Ce périmètre permet de se tenir à distance des rayonnements du colis mais également de contrôler l'accès à la ZI pour le public et les services extérieurs.

Il pourra être réduit après des mesures prises par les équipes spécialisées ou suite aux conseils du CODIS et/ou conseiller technique RAD d'astreinte en fonction des remontées d'informations.

À RETENIR

Pour le chef de groupe

RECUEILLIEZ DES RENSEIGNEMENTS !

- sur les **circonstances** : nombre de colis, état des colis, victimes/impliqués, documents de transport...
- sur l'**étiquette** (sans la toucher) : nom du produit, radioactive 1,2 ou 3, chiffre dans le cadre...
- par une **personne ressource** : conducteur du véhicule, exploitant, témoins...

Transmettez ces informations au CTA/CODIS.

Vous pourrez être mis en relation avec le conseiller technique RAD d'astreinte.

À RETENIR

En cas de sauvetage

LE RISQUE COURANT (SAUVETAGE) PRIME SUR LE RISQUE RADIOLOGIQUE

En cas d'engagement de personnels pour sauvetage près d'une source radioactive :

Engagement minimum des personnels et pour un minimum de temps

FPT : Tenue de feu complète + ARI

VSAV : manches baissées + gants + masque FFP3 des kits maladies infectieuses

S'il n'est pas possible de bouger la victime (ex : incarceration), il est toujours envisageable d'éloigner le colis de celle-ci.

RÉFÉRENCES

Fiche 1.9 du **mémento Matières Dangereuses** (intranet – Pôle Organisation des Secours)

RETEX du SDIS 76 N° 2018-32 : AVP avec TMD RAD (intranet – POS – RETEX extérieurs)